



Association pour le
développement de
l'apiculture
en Franche-Comté

Bulletin apicole n°45

Semaine 17

Besançon le 26 avril 2018

DIM. 29/04	LUN. 30/04	MAR. 01/05	MER. 02/05	JEU. 03/05	VEN. 04/05	SAM. 05/05
23° / 17°	14° / 5°	15° / 4°	18° / 8°	23° / 13°	20° / 13°	21° / 13°
Averses et forts orages	Quelques averses et orages	En partie ensoleillé	Ciel se couvrant	Nuages et soleil, chaud	Faible pluie le matin	Nuageux, averses l'après-midi
Moy. hist. 21°/9°	Moy. hist. 21°/9°	Moy. hist. 21°/9°	Moy. hist. 22°/9°	Moy. hist. 22°/9°	Moy. hist. 22°/10°	Moy. hist. 22°/10°

La semaine 16 très chaude aura été source de miellée et d'avancement de la floraison du colza, qui désormais a ou est en train de déflourir, annonçant la prochaine récolte, une fois que l'aubépine aura passée. Cette première partie aura un bilan contrasté, avec des questionnements sur la force des colonies.

Pertes hivernales – premiers retours

Sur 6 649 colonies (essaïms et nuclei compris), le **taux de pertes** est de **7,6 %**.

Les causes des mortalités sont : %

Colonie bourdonneuses ou orpheline	37
Famine	21
Autre	15
Varroa	10
Reine défaillante	9
Population trop faible à l'entrée de l'hiver	6
Loque européenne – atypique	1
Nosémose	1
TOTAL	100

Les colonies **bourdonneuses orphelines** constituent la première source de pertes avec **37 %**, auxquels on peut associer les 9% de reines défectueuses, soit presque la moitié des pertes. La **famine** représente **1/5 des pertes** et le **varroa un dixième**.

Les populations trop faibles à la mise en hivernage 6 %, clôturent la liste avec quelques cas de loque ou para loque et de nosémose.

Sur le volume des pertes, 30% des apiculteurs les considèrent en dessous de la moyenne, 40% dans la moyenne et 30% plus élevées.

Pensez à remplir et à retourner le questionnaire

Force des colonies

Secteur	Nb CC	Max CC
Sud Jura - Bresse	9	9
Dole sud	7-8	9
Sud Haute-Saône	7	8
Gray	7-8	9
Nord Haute Saône	7	9
Belfort	7	9
Montbéliard	8	9

Le couvain a continué à se développer, annonçant une **montée en puissance des populations** déjà évoqué précédemment.

Si pour certains elle a eu lieu, **pour d'autre elle n'est pas encore là**. Les **cadres** sont **peu couverts** ce qui rend les **ponctions de couvain délicates, pénalisant fortement la production d'essaïms**.

Fièvre d'essaimage

Les appréciations divergent.

Des essaïms naturels ont été constatés un peu partout, cependant, dans les colonies on retrouve peu de cellules royales ouvertes au stade larvaire. Le cas le plus fréquent est celui d'amorces fraîchement pondues. En basse vallée de l'Ognon, 25% des colonies présentent de cellules royales. Le risque augmente donc sans être majeur, sauf pour certains retours sur le secteur de Dole et de la haute vallée de l'Ognon.

Niveau de Risque



Production d'essaïms

Secteur	Observations
Sud Jura Bresse	Sur la fin
Dole sud	En cours – écrémage d'un cadre sur les plus fortes
Sud Haute-Saône – basse vallée du Doubs	Ecrémage d'un cadre sur les plus belles – manque d'abeilles
Haute vallée de l'Ognon	En cours
Gray	En cours
Milles Etang	En cours
Montbéliard	En cours
Belfort	Situation contrastée

Miellée de printemps

Déjà la fin en plaine

Dans le sud Jura, les colzas sont sur la fin, ainsi que dans la basse vallée du Doubs. Si certains champs sont encore en fleurs, la fin est proche.

Pour la Haute-Saône, nord, haut vallée de l'ognon la floraison est sur la pente descendante.

Cette floraison sera passée vite et les colonies n'auront pu en profiter que très modérément. Le retard des colonies se confirmera en maigres rendements pour certains, pour d'autres, ayant eu de belles colonies à la mise en hivernage, ce sera moyen, sans plus.

Prise de poids du 17 au 25 avril

Secteur	% cheptel	% cheptel	Poids	Remarques
	1 hausse	2 hausses		
Sud Jura Bresse	80 %	60 %		Triplement de certaines colonies Récolte semaine 18
Lons le Saunier			+ 11,1	
Dole sud	90 %	30 %	+ 16,3	La montée en hausse a commencée à partir de 46,4 kg
Basse vallée Ognon	90 %	Quelques colonies	+ 12,1	50 % des ruches haussées ont du miel dans la hausse, de moitié à plein
Haute vallée de l'Ognon	80 %		+ 20,4	
Gray	20 %			Pas de balances disponibles
Milles Etang	>50%			
Montbéliard	95 %	10 %	+ 12,4	
Belfort				

Miellée d'acacia

Les boutons floraux apparaissent. Sur Dole ils sont de 4 cm de long. Le rafraichissement prévu en semaine prochaine pourrait retarder le processus de floraison et laisser un peu de temps aux colonies pour monter en population et pouvoir exploiter pleinement cette miellée.

A suivre...

Loque européenne atypique

Suite à une première étude en 2017, l'Anses et l'ITSAP relancent une étude de cas de loque européenne atypique. Afin de diffuser l'information et d'orienter les cas vers le laboratoire de l'Anses de Sophia Antipolis, plusieurs réseaux sont sollicités dont celui des ADA, pour informer les apiculteurs et les accompagner dans leurs démarches.



L'apiculteur en tant que propriétaire des ruches peut réaliser le prélèvement et l'envoi* lui-même, à défaut il doit s'adresser à un vétérinaire ou un TSA, les seuls à pouvoir réaliser cet acte de médecine vétérinaire (le diagnostic de loque atypique et le prélèvement de cadre).

Si vous souhaitez participer à ce travail n'hésitez pas à prendre contact avec le technicien de l'ADAFc ou avec votre GDSA.

*Concernant l'envoi, une prise en charge par l'ANSES est envisagée.

Aethina tumida – Petit coléoptère de la ruche - Suspicion

[Fiche information cliquer ici](#)

Des oeufs **suspectés** d'être des oeufs d'*Aethina tumida* ont été identifiés le 17/04/18 par le laboratoire d'analyses vétérinaires agréé du Bas-Rhin (LDA67) dans le cadre du **contrôle au lieu de première destination de cagettes et d'ouvrières accompagnatrices d'un lot de 1000 reines d'abeilles importées d'Argentine le 26/03/18.**

Les premiers résultats des analyses conduites le 20/04/18 par le Laboratoire national de référence sur la santé des abeilles de l'Anses Sophia-Antipolis (LNR) **n'ont pas permis d'écarter la suspicion d'*Aethina***



Cependant, des enquêtes et de mesures de prévention sont mise en place dans les départements destinataires et exploitations destinataires de ces reines (Drome, Vaucluse, Ardèche, Loir-et-Cher, et Maine-et-Loire).

Rappel

Tout lot d'abeilles ou de bourdons introduit sur le territoire national, quelle qu'en soit l'origine, doit obligatoirement être accompagné d'un certificat sanitaire officiel.

Il est interdit d'introduire des abeilles, des bourdons, des sous-produits apicoles non transformés, des équipements apicoles et du miel en rayon en provenance des zones infestées. Le respect de la réglementation relative aux mouvements des animaux et des produits d'origine animale assure le maintien de la protection de l'ensemble du territoire.

Il convient de prendre contact avec la direction départementale en charge de la protection des populations en amont de toute introduction en France d'abeilles ou de bourdons provenant de l'étranger. Le non-respect de la réglementation expose non seulement à des risques sanitaires, mais aussi à des poursuites pénales.

En cas de suspicion d'*Aethina tumida*, il convient d'informer au plus tôt la direction départementale en charge de la protection des populations ou un vétérinaire.

Télédéclaration du dossier PAC 2018

Attention, le dossier PAC 2018 peut être déposé jusqu'au **15 mai 2018** sans pénalité de retard.

Aides diversification

Attention, les dossiers de demande de financement doivent être déposés **le 31 mai 2018 au plus tard**.

